

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 8 OCTOBRE 2019 A 18 HEURES 30

L'an deux mil dix neuf, le huit octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en réunion ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. SATURNO Joseph, Maire.

**Présents :** Mme LEDUC Sabine. M. TOCHE Francis. M. STRUGO Jacques. Mme BLANQUET Marie.

**Absents :** M. SPINELLI Sébastien. M. ZAMPINI Joël. Mme OTTO Fabienne et M. PAIRE Sébastien, absents non excusés.

Convocation du 30 septembre 2019

**Secrétaire de séance : Mme BLANQUET Marie**

### ORDRE DU JOUR :

- Dossier : réalisation d'un collecteur des eaux usées au « quartier la Croix »
- APS rectifié : modification de la délibération N°17/2019
- Emprunt à contracter
- Budget M49 : modification de l'affectation du résultat 2018 et transfert de crédits
- Indemnité de Conseil au comptable du Trésor
- Questions diverses

### I- REALISATION D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES AU QUARTIER LA CROIX ET PRET A CONTRACTER AUPRES DU CREDIT AGRICOLE :

#### Délib N°35-2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un avant projet réalisé par le Cabinet TPFi, Maître d'œuvre, pour les travaux de création d'un réseau de collecte des eaux usées au quartier La Croix avait été approuvé en séance du Conseil Municipal du 12 avril 2019. Le projet s'élevait à 81 955 €uros HT honoraires compris.

Le Conseil Municipal dans cette même séance avait confié la maîtrise d'œuvre des travaux au Cabinet TPFi à NICE 06359 – 4 Chemin du Château Saint Pierre et avait demandé à Monsieur le Maire de négocier un prêt intéressant auprès d'un organisme de crédits.

Une étude plus approfondie a été menée pour ce projet et l'APS a été réévalué à 109 335 €uros HT (cent neuf mille trois cent trente cinq €uros HT).

Les honoraires du cabinet Tpf, maître d'œuvre s'élèvent à 7000 €uros HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le nouvel avant projet s'élevant à 116 335 €uros HT (cent seize mille trois cent trente cinq €uros HT).

Monsieur le Maire soumet la proposition financière du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur au Conseil Municipal et demande à celui-ci de statuer.

**OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE** le nouvel APS s'élevant à 116 335 €uros HT (cent seize mille trois cent trente cinq €uros HT).

**CONFIE** la maîtrise d'œuvre des travaux au Cabinet TPFi à NICE 06359 – 4 Chemin du Château Saint Pierre.

**PROPOSE** le financement de l'opération suivant :

Coût de l'opération :	116 335 €uros HT	139 602 €uros TTC
Part communale :	45 500 €uros TTC	
Prêt à contracter :	94 102 €uros TTC	

**APPROUVE** la proposition financière ci-dessous :

Montant du prêt :	<b>94 102 €uros (quatre vingt quatorze mille cent deux €uros)</b>
Durée :	<b>120 mois</b>
Taux :	<b>0.49 %</b>
Périodicité :	<b>Trimestrielle</b>
Type échéances :	<b>constantes</b>
Frais dossier :	<b>80 €uros</b>

**DECIDE** de contracter le prêt proposé ci-dessus auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux conditions énumérées.

**MANDATE** Monsieur le Maire ou un adjoint en cas d'empêchement pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

**Délibération adoptée par 5 voix pour – 0 voix contre et 0 abstention.**

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

**II – TRANSFERT DE CREDITS M14 ET M49 ET MODIFICATION AFFECTATION RESULTAT :**

**Delib 36-2019 budget m49**

D 213.35	- 10 000 €
D 2156.36	- 6 000 €
D 213.37	+ 16 000 €

**Delib 37-2019 budget m14**

D 022	- 2 000 €
D 66111	+ 2000 €
D 2181.120	- 3 000 €
D 1641	+ 3 000 €

**DELIB 38-2019 budget m49**

R 002	+ 4000 €
D 023	+ 4000 €
R 021	+ 4000 €
R 1641.37	+ 34 102 €
D 213.37	+ 38 102 €

**Délibérations adoptées par 5 voix pour – 0 voix contre et 0 abstention.**

**III – INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR :****Delib 39-2019**

Le Maire,

Vu les prestations de Conseil et d'assistance en matière budgétaire économique financière et comptable fournies par Monsieur Jean-Philippe DIO, Receveur Municipal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire propose de lui allouer pour l'année 2019, ladite indemnité selon un décompte établi annuellement par son soin et prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

Le montant brut de l'indemnité est de **438.24 Euros Brut**.

**OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**DECIDE** d'attribuer l'indemnité de Conseil à Monsieur Jean-Philippe DIO, Receveur Municipal du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 soit 438.24 Euros brut.

Délibération adoptée par 5 voix pour – 0 voix contre et 0 Abstention.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

## V- Questions diverses

### 1- Enquête publique : extension MALAUSSENOISE DE VALORISATION :

Du 7 octobre 2019 au 8 novembre 2019

Le commissaire enquêteur sera présente en Mairie les 7 octobre 2019 de 9 à 12 heures 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, le samedi 26 octobre de 9 h a 12 heures et le 8 novembre 2019 de 9 à 12 heures 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.

Le conseil municipal donnera son avis à la prochaine réunion du 5 novembre 2019.

### 2- Gérance restaurant Lou Tuorch :

Le bilan partiel ou provisoire est demandé à M. FIORUCCI Patrick pour étudier une éventuelle révision des loyers au prochain Conseil Municipal.

### 3- Ouverture des plis le mardi 29 octobre 2019 en Mairie:

- Collecteur des eaux usées à la Croix à 14 heures
- Ascenseur incliné à 10 heures

### 4- Demande de subvention association action éducative : réponse défavorable du Conseil Municipal.

La séance est levée à 20 heures

Malaussène, le 8 octobre 2019

Le Maire,



**Joseph SATURNO**  
MAIRE de MALAUSSENE

